



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Royaume-Uni

Question au Gouvernement n° 2621

Texte de la question

ACCORD MILITAIRE FRANCO-BRITANNIQUE

M. le président. La parole est à M. Christophe Guilloteau, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Christophe Guilloteau. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Aujourd'hui même, la France et la Grande-Bretagne font un pas supplémentaire dans le rapprochement de leurs deux armées. Les deux pays privilégient une approche bilatérale par rapport à la construction d'une politique européenne de défense. De nouveaux traités de défense et de sécurité seront ainsi signés à Londres à l'occasion de ce premier sommet militaire franco-britannique.

L'arrivée au pouvoir, outre-Manche, de la coalition rassemblant conservateurs et libéraux-démocrates menée par David Cameron marque le début d'un engagement à long terme pour une coopération renforcée entre les deux pays en matière de défense, avec, probablement, l'avancement du projet de porte-avions commun.

Cette coopération renforcée est aussi l'occasion de faire des économies et de traduire les paroles en actes. Le 19 octobre dernier, David Cameron avait annoncé une réduction du budget de la défense britannique de 8 % en quatre ans. De son côté, la France s'est également engagée dans un important programme d'économies.

Ajoutons que cette coopération est facilitée, aux yeux des Britanniques, par le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN.

Interdépendance, mutualisation des matériels et des hommes, économies d'échelle, voilà les nouveaux mots que l'on échange désormais entre Londres et Paris.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous exposer les grandes lignes de ce sommet qui s'inscrira dans les grands rendez-vous de la coopération militaire franco-britannique ?

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes*. Monsieur le député, après le Premier ministre, je voudrais souligner la portée historique de l'accord conclu aujourd'hui à Londres entre le Président de la République et le Premier ministre britannique.

Le nouveau traité de défense et de sécurité prévoit plusieurs avancées fondamentales.

Premièrement, il met en place une force expéditionnaire commune, capable d'agir dans différents scénarios, y compris à l'occasion de conflits de haute intensité. Elle sera utilisée soit dans le cadre d'opérations bilatérales, soit au service de l'Union européenne, de l'OTAN ou des Nations unies.

M. Maxime Gremetz. Et dissuasion, vous la ferez à deux ? De Gaulle n'aurait jamais accepté ça !

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État*. Deuxièmement, d'ici à 2020, nos deux pays disposeront d'une flotte aéronavale intégrée, dotée de deux porte-avions, avec des avions français et britanniques capables d'opérer à partir des deux plates-formes. Je rappelle que les États-Unis ont onze porte-avions, la Russie un seul.

Troisièmement, des programmes majeurs vont être lancés en coopération, y compris, bien sûr, dans le domaine des missiles, des drones, des installations et, plus généralement, en matière de haute technologie.

M. Maxime Gremetz. C'est un contresens historique !

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État*. Enfin - le plus important a été rappelé par le Premier ministre -, une coopération militaire sans précédent va permettre à la France et au Royaume-Uni, dans le respect de l'indépendance de leurs politiques de dissuasion, de tester l'état de fonctionnement de leurs équipements de

dissuasion, notamment de leurs ogives.

En conclusion, j'aimerais rappeler que la France et le Royaume-Uni représentent 50 % de l'effort de défense de l'Europe, deux tiers de l'effort de recherche et de développement. Nos deux pays constituent une force commune, au service de l'Europe. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2621

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 novembre 2010